



Emprisonnement délictuel et pas de suite?

Par **eloemma2109**, le **10/11/2014** à **14:03**

Bonjour rnrnune personne que je connais à reçu début octobre un compte rendu de jugement datant de juin 2013 où il est noté "emprisonnement délictuel de deux mois ferme".rnrnOr depuis plus de nouvelles. rnrna quoi doit-il s'attendre et pourquoi n'a-t-il pas été recontacté depuis?rnrnMerci

Par **moisse**, le **10/11/2014** à **19:23**

Les prisons sont pleines, il est en file d'attente avec les 100000 comme lui pour remplacer les 70000 déjà incarcérés..

Par **eloemma2109**, le **12/11/2014** à **09:38**

si ma question vous dérange moisse faut pas répondre!!!!rnamabilité ça vous dit quelque chose...?

Par **moisse**, le **12/11/2014** à **10:07**

En quoi ma réponse exacte vous choque-t-elle ?rnil y a 100000 condamnés en attente de place pour les 70000 dont dispose la justice française.rnSi la réponse vous dérange il ne fallait pas poser la question.

Par **eloemma2109**, le **12/11/2014 à 15:56**

c'est votre façon de répondre, il me semblait que la courtoisie était de mise ici! rnle sens de ma question était doit-il attendre en ce demandant au jour le jour ce qu'il pourra bien arriver où y a t'il une démarche quelconque à effectuer de son côté

Par **Yam12345**, le **19/10/2015 à 20:35**

Bonsoir je voulais en savoir un peu plus sur les emprisonnements délictuels svp car mon conjoint est dans la même situation il a reçu une signification de jugement et il a un emprisonnement délictuel de 3mois. Lors de son délit il ne travailler pas. Donc sur son jugement il est écrit sans emploi. Aujourd'hui il travail. Mais ils le mettront en prison quand même , même si aujourd'hui il a une situation stable etc.. ? Je suis désoler si ma question est bête mais j'ai peur qu'ils débarquent du jour au lendemain. Merci

Par **kuota**, le **16/11/2015 à 10:51**

cela m'interesse aussi mais toujours pas de réponse

Par **morobar**, le **16/11/2015 à 16:34**

Code de procédure pénal art.723-15.rnIl suffit d'écouter les parties politiques pour savoir ce qu'il en est des courtes peines de prison.

Par **nath59300**, le **04/02/2016 à 12:31**

Bonjour j'ai reçu mon jugement et c marquer condamne a un emprisonnement délictuel de trois mois rnJ'aimerais savoir sa veut dire quoi

Par **polo79600**, le **16/06/2016 à 12:20**

j'ai eu la meme ;3 mois d'emprisonnement delictuel dit qu'il sera sursi totalment a l'execution de cette peine avec mise a l'epreuve de deux anss dans les condition prevues par les articles 132-43 et 132-44 ;sa veut dire quoi que je doit allé en prison ou obligation de souin et de travaille en me tenant à carreau

Par **Visiteur**, le **16/06/2016** à **12:47**

Bonjour,
Un conseil, aller voir le juge d'application des peines ou votre avocat.
Vous avez sans doute droit à un aménagement et faire le mort n'arrangera rien.
C'est très important.

Par **froment60**, le **06/09/2016** à **12:37**

J'ai 3 mois de prison délictuelle, ça va m'arriver

Par **Issou**, le **29/10/2016** à **03:34**

J'ai été condamné à un emprisonnement délictuel de deux mois et je travaille en CDI depuis 2012 comment ça va se passer svp

Par **papillondenuit**, le **27/03/2017** à **16:41**

Bonjour. Mon compagnon s'est battu avec mon ex et au tribunal il a pris 10 mois d'emprisonnement délictuel. Ça veut dire quoi. D'autant qu'on n'a pas reçu le Compte rendu de son jugement qui était le 9 mars de cette année. Merci de votre réponse.